

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019

27 ET 28 JUIN 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**DECLASSEMENT D'UNE PORTION DE ROUTE EX-
DEPARTEMENTALE N° 107 SITUEE SUR LA COMMUNE
DE LUCCIANA AUX FINS DE RECLASSEMENT
DANS LA VOIRIE COMMUNALE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La commune de Lucciana a effectué des gros travaux d'aménagement sur une portion de 850 mètres de route départementale n° 107, allant du carrefour de Crucetta jusqu'à la gare d'Olivella (PK 4.500 au PK 5.350),

Par courrier du 11 juillet 2018, la commune a souhaité que la Collectivité de Corse réalise un tapis d'enrobé sur cette section de route. Le 25 septembre 2018, cette dernière a répondu favorablement à cette demande et s'est engagée à réaliser des travaux de réfection de chaussée avant reclassement dans la voirie communale.

Vu le caractère de plus en plus urbain de cette portion de route, par courrier du 28 septembre 2018, le Maire de la commune de Lucciana demande le déclassement de cette portion de voirie aux fins de reclassement de le domaine communal.

Par délibération du 18 décembre 2018, le conseil municipal de Lucciana a demandé le reclassement dans la voirie communale de la portion de route départementale n° 107, allant du carrefour de Crucetta à la gare d'Olivella, tel que proposé par les services de la Collectivité de Corse.



Je vous propose :

- D'approuver le déclassement de la portion de route départementale n° 107, allant du carrefour de Crucetta jusqu'à la gare d'Olivella (PK 4.500 au PK 5.350) sise sur la commune de LUCCIANA et d'envisager préalablement à ce déclassement la réalisation d'un tapis d'enrobé bitumeux sur cette portion de route, soit environ 850 m.
- De m'autoriser à signer l'arrêté de déclassement aux fins de reclassement dans la voirie communale.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.